



Déposé le 10 JAN. 2012

Sonné le _____

11_INT_582

Interpellation

OGM: dissémination "accidentelle" dans la nature, quel état de la situation dans le Canton de Vaud?

Les dernières semaines de décembre 2011 n'ont pas été qu'une période de réjouissances pour les personnes sensibles à la biodiversité et la qualité de la production agricole helvétique.

Les media ont rapporté de manière assez discrète - compte tenu de l'effet que peut avoir à long terme cette affaire sur notre environnement et sur la santé publique plus largement - que les mesures de confinement et les précautions d'usage imposés aux cultures génétiquement modifiées ne suffisent pas à endiguer la propagation des OGM dans la nature.

En effet la contamination constatée provient de la présence tolérée d'OGM (entre 0,5 et 0,9% suivant les variétés) au sein d'un lot de graines non modifiées. Les épicentres avérés de cette propagation sont les gares de triage de Bâle, Lugano et Lausanne; les OGM disséminés essaient maintenant à travers la Suisse en suivant les axes de communication ferroviaire et de ceux-ci vers les campagnes avoisinantes et ceci de manière inexorable puisque les variétés qui essaient ont justement été modifiées pour résister aux herbicides, dont le glyphosate utilisé par les CFF.

Sur la base de ce constat, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

Le Conseil d'Etat a-t-il pris des mesures de suivi de cette contamination? Si oui, est-il en mesure d'exposer l'état de cette contamination à l'échelle cantonale?

Si aucune mesure ni aucune observation n'ont encore été faites au niveau cantonal, le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur les moyens qu'il peut mettre en œuvre pour assurer cette surveillance?

Compte tenu du mode de propagation constaté (graines accidentellement disséminées dans la nature suite à des erreurs de manutention dans le transport des graines par les CFF), le Conseil d'Etat peut-il intervenir auprès des CFF pour connaître les mesures prises par ces derniers pour éliminer cette contamination et si elles paraissent suffisantes?

Sur cette base, les cultures qui jouxtent les axes ferroviaires semblent-elles encore épargnées ou peut-on déjà y constater les traces d'une contamination par les OGM?

Finalement, existe-t-il des moyens de lutter contre cette propagation et de préserver les cultures agricoles traditionnelles et biologiques? Ou sommes-nous condamnés à nous résigner et à accepter que les OGM font désormais partie de notre quotidien et ceci à notre corps défendant?

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses à mes questions.

(Ne souhaite pas développer.)

Fabrice De Icco, député
Romainmôtier, le 8 janvier 2012.